St Vic' Infos

Juillet - Août - Septembre 2023

St Victor de Cessieu

LA SECONDE ÉDITION DE LA SAINT VICTORIENNE C'EST PARTI !

Suite au succès de la 1ère édition l'an dernier, il était inévitable d'organiser la seconde Saint Victorienne en 2023 !

Nous vous donnons donc rendez-vous le samedi 22 juillet sur la Place de Vaux à partir de 17h (cf programme ci-dessus).

Pensez à réserver vos repas avant le 13.07.2023 auprès de nos commerçants ou en flashant ce QR Code.

Suivez-nous sur les réseaux pour connaître les modalités.

♥ MERCI AUX VOLONTAIRES DU NETTOYAGE DE PRINTEMPS DU 6 MAI 2023

UN POINT PARMI LES TRAVAUX, ENTRETIEN ET ACHATS DE MATÉRIELS

Travaux faits par les agents des services techniques :

- création d'un massif route de La Tour du Pin;
- fleurissement du village devant la mairie, le long des commerces du village et au rond-point de la pharmacie.

Adaptation des plantations en fonction des conditions climatiques.

- Fauchage des bas-côtés des chemins communaux. Le département prend le relais pour faire de même sur les routes départementales.

Travaux faits par des prestataires :

- travaux d'enfouissement des lignes à haute tension terminés.

Matériel acheté/commandé :

- désherbeur mécanique pour le cimetière;
- une seconde tondeuse.

Travaux en cours :

- 20 tonnes de point-à-temps vont être mis sur les routes de la commune (bouchage des trous sur les routes).

Travaux à venir :

- installation de grillage au stade autour du terrain du haut afin de maintenir un espace propre et sécurisé pour les joueurs. Nous remercions les propriétaires de chiens de ne plus les laisser faire leurs besoins sur les terrains;
- réfection du terrain de foot du haut (drainage, semis etc…).

STATION D'ÉPURATION : DÉMARRAGE DES TRAVAUX 2ÈME SEMESTRE 2023

Notre station d'épuration étant à saturation, la commune subit depuis 2017 une trame d'inconstrubilité imposée par le Préfet. De ce fait, tout projet de construction en zone d'assainissement collectif est actuellement interdit. Bonne nouvelle ! La communauté de communes des Vals du Dauphiné a signé et notifié les marchés concernant l'assainissement collectif de notre commune. Les travaux de raccordement du réseau communal à la station communautaire d'Epur Vallon à Rochetoirin vont commencer après une phase de préparation en septembre. D'une durée prévisionnelle d'un an les travaux vous seront présentés au fur et à mesure de leur réalisation. En conséquence, dès le mois d'août Monsieur le Préfet pourra lever l'interdiction de construire sur la commune.

L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS EST L'AFFAIRE DE TOUS

Le code général des collectivités territoriales en ses articles L2212-2 et L2122-28 précise les règles en matière de trottoir. C'est la municipalité qui est responsable du bon entretien des trottoirs qui relèvent du domaine public. Cependant le nettoyage effectif doit être effectué par le propriétaire du logement qui donne sur la portion de trottoir concernée ou le locataire le cas échéant.

Nous vous remercions donc tous de bien vouloir effectuer l'entretien des trottoirs et des bords de votre propriété afin que nous gardions un village propre et agréable pour tous.

CONTRAT PUBLICITAIRE SUR LE KANGOO DE LA MAIRIE

Le 5 juillet 2022, nous avons confié en exclusivité à Infocom finance la régie publicitaire de notre véhicule Renault Kangoo 2E. Infocom a pris en charge la recherche des annonceurs, la conception des publicités et l'habillage du véhicule. La facturation et l'encaissement ont également été gérés par cette société qui nous a reversé 30% du chiffre d'affaires HT. Le présent contrat est établi pour une durée de 4 ans durant lesquels Infocom conserve le droit d'exploitation des espaces publicitaires négociés pour 2 ans.

LES ASSOCIATIONS ONT LA PAROLE

LE 22 AVRIL, LE PASSÉ ÉTAIT BIEN PRÉSENT

C'est à cette date que l'association « Histoire et patrimoine de Saint-Victor » proposait une exposition sous la forme d'une rétrospective du passé industriel de la commune. La majorité des entreprises présentées étaient d'anciennes papeteries (5) dont deux d'entre elles avaient migré vers le tissage. Un important stand sur le tissage était présent au côté d'une Taillanderie pleine de curiosités. La diversité était bien représentée avec les entreprises toujours en activité, Les Emballages du Dauphiné, CECLA et IGS. Toutes ces activités généraient du transport, trois entreprises complétaient ce paysage industriel qui aujourd'hui encore fait la fierté du village. Environ 650 personnes ont remonté le temps au cours de cette exposition, pour les autres, l'association envisage la sortie d'un fascicule récapitulatif, il devrait être prêt en fin d'année. Le passé n'est que le début de l'avenir.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

Concerts au manège
les 14, 15 et 16 juillet 2023
à partir de 17h
Renseignement et réservation au
06 13 02 78 11
www.concert-au-manege.com

CLUB DE L'AMITIÉ

Jeudi 8 juin 2023 ce sont 29 membres du Club de l'Amitié, dont 4 jeunes de l'AFIPH et Perrine leur accompagnatrice qui se sont retrouvés chez Marie-Claire et Emile à Vallin pour un pique-nique partagé. Croissants, apéritif préparés par les jeunes puis différentes salades, quiches, pizzas, pâté de lapin, salade de fruits, le tout fait maison suivis par des fromages et tartes au sucre offerts par le club. L'après-midi s'est poursuivi entre papotage, jeux de cartes et divers au son de l'accordéon de Marcel. Une visite de la ferme a clôturé cette belle journée conviviale et ensoleillée.

Pique-nique des membres du Club de l'Amitié

Anniversaires de Marcelle FERRAND et Marcel BILLIEMAZ

SUCCÈS POUR LA FOIRE DU 8 MAI 2023

Cette année la foire du village s'est tenue le 8 mai comme à l'accoutumée. Vous avez été nombreux à venir arpenter les rues de stands en stands avec une météo plutôt favorable. De nombreux exposants avaient répondu présents à l'inscription auxquels se sont ajoutés plus d'une vingtaine de forains le matin même, ce qui a permis à la foire de s'étendre de la place de Vaux jusqu'au gymnase, ce qui n'avait pas été le cas depuis plusieurs années. Vous êtes venu(e)s à la rencontre des membres du comité des fêtes, nouvellement recréé, à la buvette qu'ils tenaient depuis tôt le matin. Autour d'un verre, d'un café ou pour participer à leur tombola, cette équipe dynamique vous a servi avec le sourire !
Les tee-shirts rouges et les sons des sifflets de nos jeunes conscrits étaient présents pour vous inviter à participer également à une tombola. L'ACCA (chasse) a cette année innové son repas, qui a attiré beaucoup de monde. Vous étiez 200 personnes à déguster ce nouveau repas et ils ont dû à leur grand regret refuser environ 80 personnes. Nous vous remercions toutes et tous d'être venu(e)s participer à cette foire qui a été un succès !

UN CAFÉ PARENTS POUR CRÉER DU LIEN

Le café citoyen s'est transformé en « café parents » le samedi 6 mai matin à la Médiathèque sur le thème des enfants atypiques. C'est un groupe de mamans qui ont répondu à l'appel. Un échange constructif s'est déroulé entre elles et les thérapeutes qui animaient la matinée. Mais aussi des témoignages poignants de mamans très courageuses qui ont pu être écoutées et conseillées, car elles sont malheureusement peu soutenues par la médecine traditionnelle. Un groupe de discussion a donc été créé pour faciliter les échanges entre elles afin de se donner des pistes d'aides et des solutions. Le CCAS est ravi d'avoir pu créer ce lien entre ces mamans.

LA COMMUNICATION DU « BASSIN DE VIE DE L'HIEN »

Parce que la communication ne s'arrête pas à nos frontières, et que ce qui se passe dans les villages voisins peut intéresser les habitant(e)s de chacun(e) de nos villages, les adjoint(e)s et conseillers délégués à la communication des mairies de Belmont, Biol, Doissin, Torchefelon, Saint-Victor-de-Cessieu et dernièrement Succieu se sont rejoints afin de former le groupe de communication du « Bassin de vie de l'Hien ». C'est pour cela que vous voyez régulièrement des informations sur nos supports de communication se déroulant dans ces villages voisins. Il en est de même pour le report des évènements de notre village sur leurs supports de communication respectifs. Nous avons établi une charte définissant :

- les modalités de cette communication : échanges entre les responsables de communication des villages et utilisation des outils propres à chacun;
- le type d'information ou d'échange à cibler : évènements festifs et travaux routiers essentiellement;
- comment profiter en collectif des retours d'expérience, quels outils de communication et de graphisme sont utilisés par chacun, pour quel objectif, avec quels bénéfices ?

Ce groupement permettra aussi une entraide significative sur divers dossiers incombant aux municipalités et à leurs élus.
Restons connectés !

RESPECTONS-NOUS ET RESPECTONS LES AUTRES !

POUR UN BON VOISINAGE = STOP AUX NUISANCES SONORES ET AU STATIONNEMENT GÊNANT

Nous recevons régulièrement des plaintes en mairie sur le non-respect de certains habitant(e)s concernant les nuisances sonores. Voici donc un rappel des horaires à respecter pour vos travaux et jardinage générant du bruit pour vos voisins :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
Samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
Dimanche et jours fériés : de 10h à 12h

Il est important de respecter ces horaires pour le bien de toutes et tous. Quant au **tapage nocturne**, il n'existe pas d'heures précises pour le définir. Pour être reconnu comme un tapage nocturne, le bruit doit avoir lieu quand il fait nuit, c'est-à-dire entre le coucher et le lever du soleil. Si vous êtes victime il est incontournable d'envisager un règlement à l'amiable dans un premier temps puis le cas échéant, d'appeler la gendarmerie pour faire constater les nuisances. Selon l'article R 623-2 du Code pénal : "Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe." Concrètement, les voisins responsables de tapage nocturne s'exposent à une amende forfaitaire d'un montant de 68 € (si l'amende est payée dans les 45 jours suivant le constat de l'infraction) ou 180 € passé ce délai. En cas de condamnation pour tapage nocturne, l'amende peut même s'élever jusqu'à 450 €.

En plus des nuisances sonores, nous voyons régulièrement des voitures stationnées sur les trottoirs voire même sur la chaussée. Cela gêne les piétons, en particulier les parents avec des poussettes et les personnes à mobilité réduite, ainsi que le passage des véhicules et la sortie des riverains. Le stationnement sur le trottoir est donc dans la première catégorie des infractions et fait encourir au conducteur une amende forfaitaire de 35 euros pouvant être majorée jusqu'à 150 euros. Ce type de sanction n'appelle pas à un retrait de point, mais le véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière. **Favorisons le bon voisinage et le vivre ensemble !**

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

L'ensemble des éclairages de notre commune ont été analysés par le Territoire d'Energie Isère et la rénovation de certains matériels va se faire en 3 tranches. La première va démarrer prochainement et concernera les rues ou quartiers suivants : chemin de Batiparme, route de La Tour du Pin, La Garine, chemin de Fossard, chemin de Côte Rosemonde, Les Solettes, Vaux, Montée du village, chemin de la Michalette, parking du stade, route de Sérézin, Bas Vallin. Les deux autres phases se feront les années suivantes. Cette action a pour but la baisse de la consommation d'énergie et la réduction de la pollution lumineuse. Ceci s'inscrit dans un souhait de sécuriser les cheminements piétons mais aussi de créer des trames noires indispensables à la biodiversité et permettant un subventionnement du projet.

Nous vous rappelons qu'il est interdit aux particuliers et professionnels de brûler des déchets verts. Seuls les agriculteurs et les forestiers ont cette autorisation compte-tenu de la spécificité de leur profession.

BRÛLAGE À L'AIR LIBRE
=
INTERDIT

ATTENTION AU MOUSTIQUE TIGRE

- Il est vecteur des virus du chikungunya ou de la dengue.
- L'implantation du moustique tigre en Isère a été confirmée au cour de l'été 2012.
- Le département de l'Isère a été classé au niveau 1 du plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue depuis le 1er mai 2013.
- La prévention de cette infection est à la fois collective et individuelle, reposant sur la lutte antivectorielle.
- Porter des vêtements longs.
- S'appliquer des répulsifs cutanés.
- Utiliser des insecticides sur les vêtements et les moustiquaires.
- Le moustique tigre n'est pas un moustique comme les autres = il est silencieux et diurne.

Organisme en charge de la lutte : **https://www.eid-rhonealpes.com/**

Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication EIRAD

Historiquement en Savoie et dans l'Ain :
31 chemin des Prés de la Tour 73310 Chindrieux.

Base de Décines : 5 rue Vaucanson 69150 Décines-Charpieu.

Téléphone : 04 79 54 21 58.

Les territoires faisant l'objet d'opérations de lutte contre les moustiques sont définis par arrêté préfectoral. Actuellement la zone d'action de l'E.I.D. s'étend sur plus de 220 communes.

AGENDA

Juillet 10 → Juillet 13 — **Stage basket** La Vedette / **Stage foot** FCVH 38
Gymnase / Stade

Juillet 14 → Juillet 16 — **Concert au manège**
17h
Manège de Javolière

Juillet 16 — **Visite estivale***
14h30 - 14h30 - 16h30
Château de Vallin

Juillet 17 — **Conseil municipal**
19h Mairie

Juillet 21 — **Conférence**
19h Château de Vallin

Juillet 22 — **La Sainte - Victorienne**
à partir de 17h
Place de Vaux (retrait au gymnase en cas de mauvais temps)

Juillet 23 — **Visites estivales***
14h30 -15h30 - 16h30
Château de Vallin

Juillet 28 — **Visite guidée***
19h Château de Vallin

Juillet 30 — **Visites estivales***
14h30 - 15h30 - 16h30
Château de Vallin

Août 5 — **Concours de pétanque**
Journée Stade

Août 6 — **Visites estivales***
14h30 -15h30 - 16h30
Château de Vallin

Août 13 — **Concours boules lyonnaise**
Journée Stade

Août 13 — **Visites estivales***
14h30 -15h30 - 16h30
Château de Vallin

Août 18-20 — **Visites estivales***
14h30 - 15h30 - 16h30
Château de Vallin

Août 21 — **Visites estivales***
14h30 - 15h30 - 16h30
Château de Vallin

*www.chateauvallin.com

Août 25 — **Visites estivales***
14h30 - 15h30 - 16h30
Château de Vallin

Concours de pétanque
à partir de 18h Stade

Septembre 02 → Septembre 03 — **Exposition d'oiseaux exotiques**
Journée
Gymnase / Stade

Septembre 16 → Septembre 17 — **Journée Européennes du Patrimoine***
de 10h à 18h

Septembre 18 — **Conseil municipal**
19h Mairie

Septembre 23 — **Conférence***
18h30 Château de Vallin

Mozamots
17h Médiathèque

Octobre 14 — **Mozamots**
17h Médiathèque

Octobre 16 — **Conseil municipal**
19h Mairie

Numéros utiles et vie pratique

MAIRIE

VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

62, place de l'église - 38110 Saint-Victor-de-Cessieu
04 74 33 40 80
mairie@saintvictordecessieu.fr | www.saintvictordecessieu.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi : 8h30-12h et 13h30-17h30 | Mercredi : 8h30-12h et 13h30-17h30
Mardi et Jeudi : 8h30 - 12h | Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30

Permanence CCAS
En mairie avec Colette GRUFFAZ, vice présidente du CCAS, uniquement sur rdv les vendredis après-midi.
Contactez-la par mail à c.gruffaz@saintvictordecessieu.fr

Médiathèque
244, montée du village - 38110 Saint-Victor-de-Cessieu
04 74 96 65 29 - mediatheque@saintvictordecessieu.fr
https://mediatheques.valsdudauphine.fr

Horaires de mars à octobre :
Lundi : 16h-17h30 | Mercredi : 10h-12h et 14h30-18h
Vendredi : 16h30-18h30 | Samedi : 10h-12h
Samedi de Juillet et Août : Fermée

Horaires de début novembre à fin février :
Lundi : 15h30-17h30 | Mercredi : 10h-12h et 14h30-17h30
Vendredi : 15h30-17h30 | Samedi : 10h-12h

Déchèterie Syclum
ZA Giroud - 38110 Saint-Victor-de-Cessieu
04 74 80 10 14
www.syclum.fr
Horaires d'été du 15 juin au 15 septembre :
Ouverture les mercredis et vendredis de 07h30 à 13h

Ramassage des ordures ménagères
Tous les mardis des semaines impaires pour les ordures ménagères, semaines paires pour les bacs jaunes.

DAE à votre disposition : Place de Vaux, gymnase et devant la Mairie.

Prochain numéro en octobre 2023. Suivez nous sur et

Création&Impression · Fagnola

ZOOM SUR MÉLANIE BUSNOULT NOUVELLE HABITANTE DU VILLAGE ET ENTREPRENEUSE « MAISON OLINE » BOUTIQUE EN LIGNE DE DÉCORATION D'INTÉRIEUR

Bonjour Mélanie, vous êtes nouvelle dans le village, d'où êtes-vous originaire ?
En effet, nous sommes arrivés avec mon conjoint depuis novembre 2022 dans le nouveau lotissement chemin du Luminaire. Nous arrivons de Laval dans le 53 aux portes de la Bretagne.

Vous avez monté votre micro-entreprise dans la décoration en ligne, que proposez-vous exactement ?
J'ai récemment créé un site internet d'objets de décoration « MAISON OLINE » depuis le 14 février 2023. Je propose différents types de produits : décoration à poser, décoration murale, art de la table, linge de maison et fleurs séchées en bouquet ou à composer soi-même. Je réalise également du coaching déco auprès des particuliers puis je me lancerai vers les professionnels.

Comme votre entreprise est récente, que faisiez-vous avant ?
J'ai travaillé dans le commerce pendant 7 ans, puis le confinement a fait naître une nouvelle envie en moi. Un besoin de changement, j'ai donc modifié la décoration dans chaque pièce de la maison. Puis j'ai réalisé une formation à distance afin de connaître toutes les tendances et subtilités puis je me suis lancée.

Où vous approvisionnez-vous ? En France ?
J'ai plusieurs fournisseurs français, mais également en Europe notamment en Belgique, Allemagne et Pays-Bas.
Je souhaiterais beaucoup travailler avec des artisans locaux. Donc si certain(e)s lisent cet article ou visitent mon site qu'ils/elles n'hésitent pas à me contacter.

Mélanie, nous vous souhaitons la bienvenue sur notre commune ainsi qu'une belle réussite professionnelle.

Retrouvez Mélanie « MAISON OLINE » sur : www.maison-oline.fr et sur Instagram @maison_oline

ÉVÉNEMENTS À VENIR À LA MÉDIATHÈQUE :

Mozamots : contes pour les enfants de 3 à 6 ans, gratuit sans inscription les samedis 23.09, 14.10, 9.12 à 17h.

Spectacle Petite bête qui monte de la Cie Une autre Carmen : samedi 18 novembre à 16h, spectacle gratuit sur inscription pour un jeune public mais ouvert à tout public (La Compagnie Une Autre Carmen propose des spectacles un peu fous où la voix, le répertoire lyrique, les grognements, les silences, la fantaisie et la poésie sont au rendez-vous).

Atelier Cyanotype : mercredi 6 décembre à 15h, atelier gratuit sur inscription pour tout public.

La médiathèque sera fermée du lundi 24 juillet au mardi 15 août 2023 inclus.

VOUS RECRUTEZ ? FAÎTES LE NOUS SAVOIR !

Vous êtes entrepreneur/se sur la commune et vous avez un poste à pourvoir ? Envoyez-nous votre offre d'emploi à mairie@saintvictordecessieu.fr nous la diffuserons sur notre site internet. Une information sera également faite sur nos autres supports de communication afin d'attiser la curiosité.

QUE FONT NOS ÉCOLIERS PENDANT LE TEMPS PÉRISCOLAIRE ?

En dehors des heures de classes et des récréations, les agents du périscolaire animent les temps de récréation, TAP et garderie avec des jeux de société, des activités sportives, culturelles ou artistiques pour le plaisir de nos enfants.
Après l'effort le réconfort, rien de tels que les bons petits plats préparés par Doriane et son équipe avec des produits frais, de saison, locaux et bio.
Une page est dédiée à tous ces bons moments sur notre site internet, venez jeter un œil :
https://saintvictordecessieu.fr/elementor-10199/
www.saintvictordecessieu.fr / Vie pratique / Parcours éducatif jeunesse / Périscolaire / Activités périscolaires